

MODÈLE DE DEVIS RÉGLEMENTAIRE
 (ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2010)

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur — ou 18 mm en cas de crémation — avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1 - PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier...)	260€	312€	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 100 (nombre) faire-part • Compositions florales • Plaques et articles funéraires 	150€ Apd 15€ Apd 25€	180€ Apd 18€ Apd 30€	Vacation de police • Publication d'avis dans la presse	20€	
			<ul style="list-style-type: none"> • Soins de conservation • Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile • Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt 	300€ Gratuit 187.50€	360€ 225€			
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) • frais d'admission	Gratuit				

			<ul style="list-style-type: none"> • frais de séjour en case réfrigérée 	100€	120€		
			<ul style="list-style-type: none"> • frais de séjour en salon de présentation 	250€	300€		
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu							
Mise à disposition d'un véhicule funéraire, avec son équipe	187.5€	206.25€					
Housse mortuaire	50€	60€					
<ul style="list-style-type: none"> • Forfait de transport 	Inclus						
<ul style="list-style-type: none"> • Transport pour un trajet de x km aller/retour 	1.25€						
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES							
<ul style="list-style-type: none"> • Cercueil (essence du bois ou autre matériau agréé, forme et modèle), avec cuvette étanche et quatre poignées 	698.11€	837.73€	<ul style="list-style-type: none"> • Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne 	inclus			
<ul style="list-style-type: none"> • Plaque d'identité, apposée sur le cercueil 	Inclus						
<ul style="list-style-type: none"> • Capiton 	inclus						
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL							
Personnel	32.5€/h	39€/h					
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le							

cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
<ul style="list-style-type: none"> • Forfait de transport • Transport pour un trajet de x km aller/retour 	150€ 1.25€/km	165€						
Personnel	32.5€/h	39€/h						
6 - CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	150€	165€						
Personnel (dont nombre de porteurs)	32.5€/h	39€/h	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances 	150€ 15€	180€ 18€	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de culte • Taxes municipales pour convoi 	<i>Variable suivant le lieu</i>	
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation	32.5€/h	39€/h						
Creusement et comblement de fosse						<ul style="list-style-type: none"> • Taxes municipales pour inhumation 		
Le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> • ouverture / fermeture de caveau • démontage /montage de monument funéraire 			<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie 					

8 - CREMATION								
Crémation	427.50€						• Taxes municipales pour crémation	
Personnel pour crémation	39€/h							
Fourniture d'une urne, avec sa plaque	79€							
Le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> • scellement sur un monument funéraire • dépôt de l'urne dans un columbarium • inhumation de l'urne 	39€/h		<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de l'urne au crématorium • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature) 					

- Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leurs publicités et imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital (article L. 2223-32)

Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature (article L. 2223-34)

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)